



République Française  
Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Acte certifié exécutoire après avoir  
été  
Transmis au représentant de  
L'Etat le : **29 SEP. 2022**  
Publié le : **29 SEP. 2022**  
Le Maire, Pierre BARROS

#### DELIBERATION N°.2022.064

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

#### PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN

#### EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, GABRIEL NGOMA A DIDIER EISCHEN

#### ABSENTS :

LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE, BELWALID PARJOU

**Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.**

#### **QUESTION N° 2 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE**

**RAPPORTEUR : BLAISE ETHODET-NKAKE**

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°21-166 en date du 23 septembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et notamment les dispositions incluant la Commune de Fosses, comme l'une de ses communes membres ;

Considérant que la commune de Fosses n'est pas éligible à la dotation de solidarité communautaire ;

Considérant que la commune de Fosses souhaite atténuer le poids des charges liées aux dépenses d'entretien de ses équipements sur son budget de fonctionnement, et que dans ce cadre il est envisagé de demander une fonds de concours en fonctionnement à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France en vue de participer au financement des dépenses d'entretien des équipements de la Ville, à hauteur de 226 790 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,  
Pierre BARROS



La secrétaire de séance,  
Jeanick SOLITUDE

A blue ink signature of Jeanick SOLITUDE is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE ROISSY EN FRANCE" around the top edge, "95470" at the bottom, and a central emblem featuring a globe and a star.